



ENDURO

DU CAP

2 ÈME EDITION

JUIN 2024, FÉCAMP

2 JUIN 2024

REGLEMENT DE L' EPREUVE

1. DESCRIPTION

L'épreuve d'Enduro des 2 Caps est une compétition d'enduro VTT qui se court en individuel

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations FFC en vigueur et de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants.

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

L'Enduro des 2 caps est organisé sous l'égide de la Fédération FSGT dans le respect strict des règlements VTT enduro de la Fédération Française de Cyclisme consultable sur le site <http://www.fcc.fr>.

2. ORGANISATION, DATES ET LIEUX

L'Enduro des 2 caps est organisé par le Vélo Club Fécampois, club affilié à la FFC et à la FSGT.

L'épreuve se déroulera le 02/06/2024. Le départ est fixé à 8h00 au parking de la Mâtüre.

La remise des plaques se déroulera le samedi 01/06/2024 salle de l'aumone à Fécamp de 15h à 18h. (13bis rue de l'aumône)

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'enduro est ouvert à tous les compétiteurs, licenciés aux Fédérations FFC, FSGT, UFOLEP à partir de la catégorie Cadet ainsi qu'aux non licenciés.

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent :

- ✓ s'être acquittés des droits d'inscription,
- ✓ se conformer au présent règlement,
- ✓ se conformer à l'équipement obligatoire,
- ✓ présenter obligatoirement sa licence lors du retrait des dossards
- ✓ donner une autorisation parentale pour les mineurs
- ✓ vérifier le questionnaire médical pour les non licenciés sur le site :
 - https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do

Le nombre maximum de participants est fixé à 100.

Les inscriptions seront closes le 30 Mai 2024 à minuit

4. CATEGORIES

Les catégories participantes sont :

- ✓ Dames, 17 et +
- ✓ Cadets H et F 15 à 16 ans
- ✓ Juniors, 17 et 18 ans
- ✓ Espoirs 19 à 22 ans
- ✓ Séniors H, 23 à 29 ans
- ✓ Master 1, 30 à 39 ans
- ✓ Master 2, 40 à 49 ans
- ✓ Master 3, 50 ans et plus

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans leur catégorie (âge au 31/12 de l'année en cours).

Il y a 3 catégories de VTT :

- ✓ VTT TS (tout suspendu)
- ✓ VTT SR (semi-rigide)
- ✓ VTTAE

Il y a 2 modes de course:

- ✓ COMPÉTITION
- ✓ À LA COOL

5. PARCOURS ET BALISAGE

Les parcours des spéciales adapteront un profil spécifique à la discipline. Ils seront matérialisés par des rubalises. Il est obligatoire de passer au milieu, même si la rubalise a été déchirée par le pilote précédent. Il faut suivre obligatoirement le parcours initial. Toutes les coupes seront sanctionnées par des pénalités allant de 1 mn à la disqualification.

Le non-respect de l'intégralité du parcours (spéciales et liaisons) entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant. Des commissaires situés le long du parcours seront habilités à relever toutes infractions au règlement.

Les concurrents doivent franchir la ligne d'arrivée finale sur leur vélo.

6. INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent exclusivement via : <https://www.tropevent.com>

Le montant de l'inscription inclus la restauration d'après course (menu +1 boisson)

Le règlement s'effectue en ligne, valide l'inscription et l'acceptation du présent règlement

Le montant de l'inscription est fixe à :

- ✓ 21 euros pour les personnes licenciées FFC – FSGT - UFOLEP
- ✓ 26 euros pour les personnes non licenciées

Pour les mineurs, autorisation parentale obligatoire

L'inscription est effective dès que le paiement en ligne est accepté

Les inscriptions seront closes le 30 Mai 2024 à minuit

7. ANNULATION, REMBOURSEMENT

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical. La demande doit être effectuée auprès de l'organisateur au minimum huit jours avant le début de l'épreuve; délai de rigueur.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être mise en cause si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devait être modifiée, écourtée ou annulée.

8. CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Le retrait des plaques se fera la veille de la compétition soit le samedi 1er Juin de 15h à 18h sur le parking de l'Aumône.

Chaque compétiteur devra présenter lors du retrait des dossards :

- ✓ pour les licenciés, sa licence FFC – FSGT - UFOLEP en cours de validité
- ✓ pour les non licenciés consultation questionnaire médical obligatoire lors de l'inscription
- ✓ pour les mineurs, une autorisation parentale obligatoire lors de l'inscription

Il est impératif, sous peine d'une pénalité pour infraction de porter sa plaque au guidon.

9. **MATERIEL**

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Sont autorisés à se présenter au départ de l'enduro, les pilotes équipés de VTT dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées

10. **EQUIPEMENT**

1. Epreuves format enduro : liaisons effectuées exclusivement en VTT

Le port du casque intégral (CE) ou casque Jet, des gants longs, des genouillères, d'une protection dorsale ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE est obligatoire en spéciale. Il est vivement conseillé de porter des coudières. Lors des liaisons, le port du casque (CE) est obligatoire.

Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ. Si un concurrent parcourt une spéciale ou une liaison sans l'ensemble des équipements obligatoires, il se verra sanctionné par le comité de course.

ATTENTION: Le parcours présente dans son ensemble des zones techniques à profil descendant, aussi **une tige de selle télescopique montée sur le VTT** peut s'avérer utile en participant à la sécurité du pilote.

2. Caméras embarquées

L'utilisation des caméras embarquées est autorisée, sous la seule responsabilité des coureurs.

Les pilotes sont chargés d'assurer la bonne fixation des caméras sur les casques afin d'éviter tout danger. Les fixations en métal / permanentes pour attacher les caméras au casque sont interdites, ruban adhésif et velcro sont autorisés.

Le port de la caméra sur le plastron est strictement interdit.

11 **RECONNAISSANCES ET TRACES**

Les reconnaissances sont autorisées à pied la veille de l'épreuve

Aucune reconnaissance en VTT ne sera autorisée. Tout participant se trouvant sur ces pistes à VTT ne pourra nier savoir qu'il s'agissait d'une piste de compétition et sera sanctionné.

Le comité de course peut, à tout moment, modifier le tracé des spéciales pour la sécurité des participants.

12. DEROULEMENT DE LA COURSE

1. Format Enduro

L'ensemble des concurrents est soumis à une heure de départ pour l'ensemble des spéciales. Les horaires de départ sont remis aux concurrents lors des vérifications administratives et techniques.

Tout retard au départ sera pénalisé. La pénalité sera égale à la modification entre l'heure de départ prévue et l'heure de départ effective en fin de spéciale avec 2 minutes de pénalité.

Le concurrent se doit de rattraper son retard pendant les liaisons pour pointer à son heure de départ prévue sur les départs suivants (le comité de course appréciera le total des pénalités à appliquer au concurrent en fin de journée d'épreuve).

En cas de retard trop important, le comité de course peut décider de la mise hors course du concurrent pour ne pas perturber la bonne organisation de l'épreuve.

Au moins un point de ravitaillement sera présent sur le parcours.

Lors des liaisons, les concurrents doivent respecter obligatoirement le code de la route (aucune priorité à la compétition). Tout écart constaté entraînera la radiation immédiate du pilote.

Le respect de la nature étant indispensable, chaque concurrent est responsable de la récupération de l'ensemble de ses déchets.

2. Modification des horaires et conditions de départ

Le comité de course se réserve le droit de modifier les horaires et conditions de départ à tout moment afin d'assurer la sécurité des participants. En cas de changement, les participants seront informés.

3. Abandon

En cas d'abandon pendant une spéciale, le concurrent a la possibilité de participer aux autres spéciales. Le concurrent ne sera pas classé pour la journée de compétition. Le concurrent doit signaler son abandon auprès du comité de course.

13. Assistance

Seule l'entraide entre pilotes est autorisée en main d'oeuvre et outils.

Les pilotes sont en autonomie totale sur l'ensemble du parcours. Tout pilote ne respectant pas ces obligations se verra attribuer une pénalité (temps de pénalité où mise hors course).

14. CLASSEMENT

Les vainqueurs dans les différentes catégories seront les compétiteurs qui auront accompli l'intégralité des spéciales en un minimum de temps. Le classement s'effectue en totalisant les temps de toutes les spéciales chronométrées en ajoutant les éventuelles pénalités .

15. RECLAMATIONS

Réclamation concernant le déroulement et le classement de l'épreuve

Les réclamations concernant le déroulement et le classement de l'épreuve devront être présentées au directeur de course dans un délai de 15 minutes après l'affichage des résultats.

16. ASSURANCE

L'organisation contracte une assurance responsabilité civile pour l'épreuve auprès de la FSGT.

Pour les non licenciés, l'organisateur contracte une assurance individuelle accident. L'organisateur fournira les clauses de cette assurance sur demande. Cette souscription entraîne une majoration pouvant atteindre 5€.

17. SECURITE / SECOURS

Un poste de secours tenu par la croix rouge sera installé au bas de chaque spéciale

18. RECAPITULATIF DES SANCTIONS

- ✓ Plaque non apposée : départ refusé
- ✓ Non paiement des droits d'engagement : départ refusé
- ✓ Absence de licence : départ refusé
- ✓ Absence de certificat médical (avec mention compétition) de moins de 3 mois pour les non licenciés : départ refusé
- ✓ Non port du casque lors des étapes de liaisons : Mis hors course
- ✓ Non respect du code de la route lors des liaisons : Mis hors course
- ✓ Non port de l'équipement obligatoire prévu à l'article 10 : Départ refusé
- ✓ Non respect du tracé lors d'une épreuve spéciale : Minimum 1 minute par spéciale jusqu'à l'exclusion de la course
- ✓ Horaire d'entrée en zone de départ non respectée : rétrogradé en fin de spéciale avec 2 minutes de pénalité

19. DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à l'Enduro , chaque concurrent autorise expressément que l'organisateur prenne des photos ou vidéos de lui (où elle)même et ses proches lors de l'épreuve et qu'elle les utilise, diffuse, reproduise et communique au public sous toute forme et sur tout type de supports ou publications internes ou externes (revues,projections,documents,calendrier,site internet,presse, blog, réseaux sociaux,etc.

Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la présente autorisation et je me reconnais rempli de mes droits.

20. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le paiement en ligne de l'engagement équivaut à l'acceptation sans réserve du présent règlement.